

Délibération n°0108/2017

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 10 MAI 2017

Date de convocation : 03/05/2017
 Nombre de membres en exercice : 92
 Nombre de présents : 74
 Nombre de pouvoirs : 8
 Nombre de votants : 82
 Date d'affichage : 03/05/2017

L'an deux mil dix-sept, le dix mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans la salle des sports de la commune de Saint-Fargeau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du trois mai dix-sept, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles - Titulaire	GARNAULT Robert – Suppléant
ARDUIN Noël - Titulaire	GELMI Mireille - Titulaire
BALOUPI Jacques - Titulaire	GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire
BERNIER Claudine - Titulaire	GILET Jacques – Titulaire
BERTHEAU Guy – Suppléant	GROSJEAN Pascale - Titulaire
BESSON Claude - Titulaire	GUYARD François – Titulaire
BEULLARD Michel - Titulaire	JANNOT Gaëlle - Titulaire
BILLEBAULT Jean-Michel - Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
BOISARD Jean-François – Titulaire	LEGRAND Gérard – Titulaire
BONNOTTE Laurent – Titulaire	LEPRE Sandrine - Titulaire
BOURGEOIS Florian - Titulaire	LESINCE Lucile - Titulaire
BROUSSEAU Chantal - Suppléante	MACCHIA Claude - Titulaire
BUTTNER Patrick – Titulaire	MASSE Jean - Titulaire
CHAPUIS Hervé - Titulaire	MAURY Didier - Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	MENARD Elodie - Titulaire
CHEVAU Jack - Titulaire	MILLOT Claude – Titulaire
CHOCHOIS Michel - Titulaire	MORISSET Dominique - Suppléant
CHOUARD Nadia - Titulaire	MORIZOT Christian – Suppléant
CONTE Claude - Titulaire	PARENT Xavier - Titulaire
CORCUFF Eloïna - Titulaire	PAURON Éric - Titulaire
COUET Micheline – Titulaire	PERNAT Stéphane - Suppléant
COURTEAU Jacques – Suppléant	PICARD Christine - Titulaire
COURTOIS Michel - Titulaire	PRIGNOT Roger - Titulaire
DE ALMEIDA Christelle - Titulaire	PLESSY Gilbert - Titulaire
D'ASTORG Gérard - Titulaire	RAMEAU Etienne - Titulaire
DE MAURAIGE Pascale - Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
DELHOMME Thierry - Titulaire	RENAUD Patrice - Titulaire
DENOS Jean-Claude - Titulaire	RIGAULT Jean-Michel - Titulaire
DESNOYERS Jean – Titulaire	ROUSSELLE Jean-Pierre - Titulaire
DOIN Régis - Suppléant	ROUX Luc - Titulaire
ESTELA Christine – Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
FERRAND Philippe - Suppléant	SALLIN Franck - Suppléant
FERRON Claude - Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
FOIN Daniel - Titulaire	STEGEN Eric - Suppléant
FOUCHER Gérard - Titulaire	VANDAELE Jean-Luc – Titulaire
FOUQUET Yves - Titulaire	VINARDY Chantal - Titulaire
FOURNIER Jean-Claude - Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie - Titulaire

Délégués titulaires absents : Maurice BRAMOULLE, BROCHUT Nathalie (pouvoir à M. Buttner), CART-TANNEUR Didier (suppléant M. Stegen), CORDIER Catherine (suppléant M. Morizot), Paulo DA SILVA MOREIRA (suppléant M. MORISSET), DEKKER Brigitte (suppléant M. Sallin), DENIS Pierre (suppléant M. Courteau), Michèle DONZEL-BOURJADE, Alain DROUHIN (pouvoir à Mme ESTELA), Vincent DUFOUR (suppléant M. Garnault), Eric FIALA, Michel GARRAUD (suppléant M. DOIN), GERMAIN Robert, Jean-Claude GRASSET, GUEMIN Joël (pouvoir à Mme Grosjean), HERMIER Martial (suppléant M. Pernat), HOUBLIN Gilles (suppléant FERRAND Philippe), Luc JACQUET, JOUMIER Jean (Pouvoir à Mme Gelmi), JUBLOT Éric (Pouvoir à M. Arduin), LOURY Jean-Noël (pouvoir M. Saulnier-Arrighi), MANTEZ Chantal, Annie MATHIEU, Daniel MONTAUT (suppléante Mme Brousseau), MOREAU Bernard, VERIEN Dominique (pouvoir à M. Besson), Jacques VIGIER, VIGOUROUX Philippe (suppléant M. Bertheau), WLODARCZYK Monique.

Secrétaire de Séance : GELMI Mireille

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2017

Application agréée E-legalite.com

OBJET : Débat du PADD du PLUI Cœur de Puisaye

- Vu la loi n°2001-208 du 13 décembre 2000, relative la solidarité et au renouvellement urbain amendé par la loi Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2013 ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové ;
- Vu la partie législative du code de l'urbanisme et notamment le titre III du livre premier relatifs aux documents d'urbanisme ;
- Vu la partie réglementaire du code de l'urbanisme et notamment le titre V de son livre premier relatifs aux plans locaux d'urbanisme,
- Vu le livre premier du Code de l'Urbanisme été notamment le Chapitre III du titre préliminaire : Participation du public,
- Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 25 octobre 2016 portant création de la communauté de communes de Puisaye-Forterre et ses statuts,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Puisaye du 31 octobre 2014 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme,
- Considérant la conférence des maires du 21 octobre 2014 à Saint-Martin des Champs fixant les règles de co-construction du Plan Local d'Urbanisme et la consultation des communes pour chaque phase du document,
- Considérant la concertation avec la population conduite au travers de soirées débat thématiques, d'un séminaire et de réunions publiques,
- Considérant les réunions de comité de pilotage et de commission technique des partenaires du 04 décembre 2015 visant à étudier le projet de diagnostic du PLUI Cœur de Puisaye,
- Considérant les délibérations des 24 conseils municipaux donnant un avis favorable sur le projet de rapport de présentation comportant :
 - L'état initial de l'environnement
 - Le diagnostic socio-économique du territoire
 - Le diagnostic paysager et urbain
- Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 05 septembre 2016 portant sur le projet de rapport de présentation,
- Considérant les réunions de comité de pilotage du 08 juillet et du 26 septembre 2016 et de la commission technique du 08 octobre 2016 ayant donné leur avis favorable au projet,
- Considérant les délibérations avec avis favorables des 24 communes,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Donne à l'unanimité (82 voix pour) un avis favorable sur le projet de PADD du PLUI de Cœur de Puisaye.**



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

Acte rendu exécutoire après publication ou notification
le 11 mai 2017 et dépôt en Préfecture le 11 mai 2017



REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2017

Application agréée E-legalite.com